Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260910-2026_47-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/09/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – ~~M. Gilles MAUGAIN~~ –Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – ~~M. Erwan CARISSAN~~ – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – ~~Mme Mélanie GUEHENNEUC~~ – Mme Mathilde HERVE

Absent excusé : Erwan CARISSAN, Mélanie GUEHENNEUC, Gilles MAUGAIN

Procuration :

Erwan CARISSAN a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Gilles MAUGAIN a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOUCKAERT

Délibération N° 2026-47

Demande de renouvellement de partenariat pour le financement du parc roulant SDIS

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que des représentants du SDIS 22 sont intervenus lors du conseil municipal du 02/09/2026 pour appuyer leur demande de subvention sur le fonds de concours des communes pour l'acquisition du matériel roulant.

Il avait été décidé d'accorder une subvention à hauteur d'1.50€ par habitant (DGF2024) soit un montant de 823.50€ pour l'année 2025.

Par courrier, en date du 01/03/2026, le SDIS22 demandait le renouvellement de cette subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le renouvellement de cette subvention pour l'année 2026
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE

MAIRIE DE GOMENE (22230) CÔTES D'ARMOR

Françoise BOUCKAERT, secrétaire de séance